



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 18 juin 2018

Salle des Fêtes Odette Pilpoul

Mairie du 3^e arrondissement

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Gauthier CARON-THIBAUT, Yves PESCHET, Laurence HUGUES, Marie-Laure HAREL, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Benoît SOLÈS, Benjamin DJIANE, Christine FREY, Benoîte LARDY

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Sylviane TROPPER (a donné pouvoir à M. SOLÈS)
M. Quentin PICQUENOT (a donné pouvoir à Mme HUGUES)
M. Laurence GOLDGRAB (a donné pouvoir à M. AIDENBAUM)

Absents :

Ordre du jour :

1. 03-2018-59 — Désignation du secrétaire de séance
2. Communication « La démarche Qualiparis »
3. 03-2018-60 — Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 mai
4. 2018 DDCT 82 — Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement
5. 2018 DAC 743 — Subventions à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions
5. 2018 DAC 379 — Subventions à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions
6. 2018 DAC 743 — Conventions avec l'académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre et XVIII^e relatives aux classes à horaires aménagés « musique »
7. 2018 DPE 30 — Subvention (8 800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi « Famille zéro déchet »
8. 2018 DPE 34 — Modification du règlement du service public de l'eau
9. 2018 DFPE 108 — Subventions (4 513 822 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance
10. 2018 DFPE 156 — Subvention (1 575 000 euros) et convention avec Elogie-Siemp (19^e) pour la création d'un équipement d'accueil de la petite enfance rue des Tournelles (3^e)
11. 2018 DASCO 16 – G Collèges publics parisiens - Dotation complémentaire et subventions (44 026 €), subventions (223 808 €), subventions (317 246€)
12. 2018 DASCO 40-G Divers collèges - Dotation (693 750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs
13. 2018 DAE 207 — Budget participatif « Aide aux personnes en situation de précarité » — Subvention (16 000 euros) à la Maison des Initiatives Étudiantes (3^e) dans le cadre de l'aménagement du Point Paris Emploi
14. 2018 DAE 75 – Budget Participatif subventions (340 000€) et conventions avec huit structures lauréates de l'appel à projets « Ouverture de commerce circulaires : magasins 100% vrac et ateliers de réparations ».
15. 2018 DEVE 86 — Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

16. 2018 DVD 24 — Plan vélo — Approbation du plan triennal 2018-2020 — Demande de subventions correspondantes auprès de la région Île-de-France

17. 2018 DVD 46 — Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers)

18. Questions diverses

La séance est ouverte.

1. 03-2018-59 — Désignation du secrétaire de séance

Pierre AIDENBAUM indique que Mme Laurence GOLDGRAB est absente excusée et a donné son pouvoir à M. AIDENBAUM, que M. Quentin PICQUENOT est absent excusé et a donné son pouvoir à Mme HUGUES, et que Mme Sylviane TROPPER est absente excusée et a donné son pouvoir à M. SOLÈS.

Le *quorum* est atteint; la séance du Conseil d'Arrondissement est ouverte. La secrétaire de séance désignée est Mme HUGUES.

Le Conseil d'arrondissement démarre par une communication qui va être présentée par Matthias VIVIAND sur la démarche « Qualiparis ».

2. Communication : « La démarche « Qualiparis »

Matthias VIVIAND remercie M. le Maire et les élus. Il indique qu'il est en charge de la qualité à la Mairie du 3^e arrondissement. Celle-ci est labélisée « QualiPARIS » depuis 2011. Être labélisé signifie avoir un référentiel avec des engagements de qualité mis en avant pour montrer au public qu'il existe une réelle démarche pour améliorer la réception du public et son parcours dans la Mairie. Il poursuit en présentant un extrait de la « revue qualité » présentée aux agents de la Mairie du 3^e. L'année 2017 a vu un nouveau référentiel plus court et plus proche des attentes des usagers. La gestion documentaire a été remaniée de sorte qu'elle soit plus accessible et plus dynamique, de même pour la gestion des brochures qui a été améliorée; un audit interne a eu lieu. Une newsletter a été créée sur les services et l'environnement pour informer les agents. Enfin, des enquêtes mystères et en direct ont eu lieu. Il rappelle que pour la Mairie du 3^e, il a été réalisé 14 386 copies d'actes en une année, 1085 rendez-vous sur 365 jours ouvrés, plus de 2000 logements ont été enquêtés pour le recensement de la population, 22 378 électeurs sont inscrits sur les listes, 1282 légalisations de signatures ont été faites; soit beaucoup de chiffres, de métiers et de compétences qui sont quantifiés à l'occasion de cette revue, mise en avant pour valoriser les agents et pour avoir une exposition publique.

M. VIVIAND rappelle que 2017 a vu le transfert du PACS (56 PACS fin 2017); les changements de prénoms (les agents deviennent donc de plus en plus techniciens); une augmentation des inscriptions en crèche (+ 30 % entre 2016 et 2017). Il souligne qu'il n'y a pas de bons services s'il n'y a pas de formation (73 formations d'agents en 2017 liées à la qualité de service : accueil, amélioration du savoir-faire professionnel, environnement, hygiène et sécurité, « QualiPARIS », etc.). Il poursuit en rappelant que la Mairie s'est engagée sur plusieurs points :

- Au niveau de l'état civil : taux qui frôlent les 98 % (certains registres étant vieillissants, ils partent parfois à la reliure et il est alors impossible de délivrer un acte immédiatement ; cela dit, l'acte est délivré dans les 72 heures maximum).
- Gestion des observations (relation avec l'utilisateur) : 100 % de réponse dans un délai d'un mois.
- Attestations d'accueil (doivent être signées en 72 heures) : 100 % de signatures dans 72 heures.
- Réponse téléphonique (qui ne se fait pas au niveau de la Mairie d'arrondissement, mais au 3975) : une réflexion est en cours au niveau de la Ville (les résultats ne correspondent pas aux engagements). Le standard va sortir du référentiel et va être labélisé en tant qu'entité indépendante.
- Service et environnement : beaucoup de travaux ont été menés pour améliorer le quotidien et l'empreinte carbone. La Mairie a souhaité maîtriser les consommations d'eau, et a fait appel un prestataire pour que tous les robinets d'eau aient des mousseurs et que les chasses d'eau soient réduites, de sorte à avoir un impact immédiat grâce à des travaux simples. Dans le bâtiment sont affichées des campagnes de sensibilisation colorées et ludiques en ce qui concerne la fermeture des robinets, l'extinction de la lumière, etc. Le but de la démarche est de montrer aux usagers que ces petits gestes ne coûtent rien, mais ont un vrai impact. De nouvelles techniques de ménage permettent de réduire de près de 98 % l'emploi d'eau ou de détergents grâce à la microfibre.
- À l'entrée de la Mairie, des points de collecte ont été aménagés (recyclage). La Mairie se veut au plus près des attentes des usagers. Tous les bureaux bénéficient de poubelles jaunes.
- Au niveau de la biodiversité, la Mairie a permis à tous les agents d'adopter une plante (petit pas symbolique).
- Un guide des bonnes pratiques a été créé, qui reprend les newsletters envoyées aux agents (en format éco).
- Au niveau du déplacement par taxi, G7 Green est valorisé.
- La Mairie du 3^e a mis en place une politique d'achat durable qui est double : groupement des livraisons pour avoir un impact CO2 faible, et consommation bio ou sur des circuits courts.

Afin de prouver ces propos, un audit interne s'est tenu (rythme : une année = audit par collègues ; la suivante, certification AFNOR). Les collègues ont mis en avant certains points, dont l'événementiel, particulièrement bien fait à la Mairie du 3^e. Le contrat avec la DPSP a été renouvelé pour que l'accueil public soit le meilleur possible (cahier des charges très précis). Un sommaire interactif a été réalisé pour consulter la base documentaire pour que les agents puissent consulter les fiches métiers et les mesures de qualité. La Mairie s'est engagée sur des mesures d'améliorations environnementales (avec un système de référents en place, motivés et force de proposition). Enfin, la Mairie est excellente dans la confidentialité (cet engagement « QualiPARIS » est mal connu, mais il a été mis en avant).

Des enquêtes mystères ont été réalisées sur le terrain : des acteurs viennent en Mairie et regardent si tout va bien. Les remarques sont plutôt positives. La Mairie du 3^e est meilleure

en relationnel qu'en information ; il manque encore de l'accompagnement ou de la reformulation pour l'usager. Sur les éléments matériels, les enquêteurs considèrent que la mairie est agréable, et au niveau relationnel, les agents sont accueillants, souriants, courtois. L'enquête de satisfaction révèle une note à 8,64/10. Le confort et l'aménagement de l'accueil, le temps d'attente et la clarté de l'information sont bons ; ce qui est moins bon, en revanche, c'est la disponibilité des interlocuteurs et leur amabilité. Les notes sont toutefois excellentes. Au niveau du service à la population, tout fonctionne. Reste encore le problème de l'amabilité (sensibilisation des agents). Ce qui caractérise principalement la Mairie du 3^e est la qualité et la rapidité.

M. VIVIAND remercie l'assemblée.

Pierre AIDENBAUM remercie M. VIVIAND d'avoir pu synthétiser ce rapport et dans le même temps, remercie tous les agents de la Mairie pour avoir contribué à faire en sorte que les résultats obtenus soient aussi bons. En effet, avec l'ensemble du personnel de la mairie (élus, collaborateurs, etc.), des mesures d'améliorations ont été prises et la Mairie est dans une démarche de continuité. M. AIDENBAUM souhaite que les concitoyens soient bien reçus par les professionnels. Il rappelle que les usagers qui viennent en mairie sont ceux qui ont le plus de problèmes dans la vie. Ils viennent rechercher des renseignements divers et variés. De ce point de vue là, la Mairie du 3^e a fait beaucoup d'amélioration et les résultats sont éloquentes dans ce domaine. Il annonce que tous les agents de la Mairie seront remerciés. Il invite l'assemblée à passer au second point du Conseil d'arrondissement.

3. 03-2018-60 — Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 mai

Pierre AIDENBAUM demande à l'assemblée si celle-ci a des remarques à émettre à propos du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 mai dernier. En l'absence de commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

4. 2018 DDCT 82 — Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les Conseils d'arrondissement

Pierre AIDENBAUM rapporte que sur cette procédure de délibération votée en 2012 quelles sont les modalités et locations tarifaires de location des salles de la Mairie. L'inspection générale de la ville de Paris a réalisé un audit en 2016 pour ce sujet. Et préconiser un certain

nombre d'améliorations du dispositif. Un groupe de travail s'est réuni à la Mairie de Paris et a réuni 14 maires des mairies d'arrondissement de toutes tendances confondues pour réfléchir à leur mise en œuvre qui s'articule autour de mesures nouvelles :

- Deux tarifs seulement seront retenus : 1 en semaine de 9 h à 18 h et un en soirée, week-end et jours fériés.
- Gratuité à tous les établissements publics.
- Ignorance des tarifs des prestations qui participent à l'animation locale et conservation ce qui existait déjà (gratuité pour les associations à but non lucratif).
- Les Mairies d'arrondissement bénéficieront d'un accompagnement de la DDCT pour la mise en place d'une application informatique destinée à simplifier la gestion des salles et la réservation des créneaux.
- Des modèles types des différents documents seront actualisés et mis à disposition des Mairies.
- Un nouveau montant forfaitaire par heure et par agent mobilisé sera proposé pour simplifier le mode de rémunération des agents mis à disposition.
- Les Mairies d'arrondissement conserveront leur intéressement aux recettes à hauteur de 75 %.
- La nouvelle tarification, si elle est votée au prochain Conseil de Paris, s'appliquera à partir du 1^{er} septembre 2018.

En l'absence de commentaire, M. AIDENBAUM demande à l'assemblée d'approuver ces délibérations. Favorable à l'unanimité. Il remercie l'assemblée.

5. 2018 DAC 379 — Subventions à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions

Pierre AIDENBAUM invite M. Gauthier CARON-THIBAUT à prendre la parole.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie M. le Maire. Il invite l'assemblée à visiter la bibliothèque des Amis de l'Instruction la qualifie de « perle culturelle ». Elle est située au 54 de la rue de Turenne et date du XIX^e siècle. Elle est devenue un musée de la lecture populaire et son patrimoine est composé de 2000 volumes (ouvrages imprimés entre 1862 et 1933). Chaque livre a été versé au patrimoine de cette bibliothèque qui rend compte d'un programme d'instruction conçu à la fin du XIX^e par ses fondateurs. La Mairie du 3^e soutient tous les ans cet établissement, c'est pourquoi il est proposé d'attribuer une subvention de 3500 € au sein d'une délibération plus globale qui vise 4 autres bibliothèques patrimoniales parisiennes.

Pierre AIDENBAUM demande à l'assemblée si celle-ci souhaite intervenir. En l'absence d'intervention, ce point est adopté à l'unanimité.

6. 2018 DAC 743 — Conventions avec l'académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre et XVIII^e relatives aux classes à horaires aménagés « musique »

Pierre AIDENBAUM invite M. CARON-THIBAUT à exposer ce point.

Gauthier CARON-THIBAUT remercie M. le Maire. Il rappelle que Paris s'est engagée dans une politique visant à favoriser l'accès à la pratique artistique notamment au niveau des plus jeunes. Ont été créées, avec le ministère de l'Éducation nationale, des classes à horaires aménagés « musique » (« CHAM »). Ce dispositif existe au sein de l'école. La Mairie est en lien avec le conservatoire du centre autour d'une dominante orchestre, et près d'une centaine d'élèves y sont accueillis chaque année pour une filière de 4 ans allant du CE1 au CM2. Ces classes sont encadrées par une convention entre la Ville, le conservatoire et le rectorat.

Pierre AIDENBAUM demande si l'assemblée souhaite intervenir.

Mme HAREL souhaite savoir s'il était envisagé de faire un point sur la réforme des conservatoires adoptée au Conseil de Paris en juillet 2016 qui a eu un impact particulier sur le 3^e puisque le centre de Paris est mal desservi en conservatoires. Il y a une forte saturation dans le conservatoire du 1^{er} ; 3800 nouvelles places devaient avoir été créées d'ici 2020, elle souhaiterait faire un bilan d'étape et dans quelle mesure cela avait positivement impacté le 3^e.

Pierre AIDENBAUM en prend note pour le prochain Conseil d'arrondissement. Il invite l'assemblée à aller visiter le conservatoire du centre de Paris, qui est un « petit bijou » avec une acoustique exceptionnelle. En l'absence d'autres interventions, ce point est adopté à l'unanimité.

7. 2018 DPE 30 — Subvention (8 800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi « Famille zéro déchet »

Pierre AIDENBAUM invite M. Benjamin DJIANE à prendre la parole.

Benjamin DJIANE salue l'assemblée. Il rappelle que la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte adoptée le 14 août 2015 pose comme objectifs une réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020. Pour atteindre cet objectif, la Ville de Paris s'est dotée d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (« PLPDMA ») déjà présenté lors d'un Conseil d'arrondissement antérieur. Dans ce plan, il y a notamment l'axe 5 parmi les 6 axes stratégiques retenus qui vise à sensibiliser tous les acteurs de Paris notamment en matière de prévention des déchets en renforçant les partenariats avec les acteurs locaux, notamment associatifs qui ont élaboré un véritable savoir-faire en matière de sensibilisation et d'éducation des populations depuis de nombreuses années dans ce domaine. Cette délibération propose de subventionner l'agence parisienne du climat qui possède depuis longtemps une forte expertise afin qu'elle puisse accompagner au cours de l'année 2018 (septembre) 30 familles dans les gestes du quotidien qui permettent de faire diminuer le poids des poubelles. 75 % de ce que nous mettons dans nos poubelles

pourraient être évitées par des actions de revalorisation, de réemploi ou de prévention. Ce plan local ne passera que par des actions pédagogiques sur le terrain, c'est pourquoi M. DJIANE incite l'assemblée à voter cette délibération.

Pierre AIDENBAUM remercie M. DJIANE. En l'absence d'interventions, ce point est adopté à l'unanimité.

8. 2018 DPE 34 — Modification du règlement du service public de l'eau

Pierre AIDENBAUM donne la parole à M. DJIANE.

Benjamin DJIANE expose cette délibération technique. Le code général des collectivités territoriales pose que les communes et les groupements de collectivités territoriales établissent, pour chaque service d'eau ou assainissement dont ils sont responsables, un règlement de service. Le règlement de service public de l'eau de Paris date de février 2013 et depuis 2016, plusieurs réformes du droit de la consommation ont été mises en œuvre qui obligent la collectivité parisienne à faire évoluer le règlement du service public de l'eau. Ces différentes réformes portent sur l'obligation de proposer au consommateur le recours à des processus de médiation, la mise en place d'abonnement pour les consommateurs abonnés au service, la capacité à chaque abonné de se rétracter et la gestion des données collectées auprès des abonnés. Ce texte distingue plus clairement les frais d'accès au service et les pénalités en cas de non-respect du règlement. De même ont été précisées les obligations d'accessibilité au compteur pour les services pour en garantir la bonne maintenance. En résumé, il s'agit d'un texte, plus clair pour les usagers et les abonnés, qui présente mieux les caractères contractuels de la relation entre le prestataire et le consommateur. M. DJIANE propose à l'assemblée d'adopter ce règlement.

Pierre AIDENBAUM remercie M. DJIANE. En l'absence d'interventions, ce point est adopté à l'unanimité.

9. 2018 DFPE 108 — Subventions (4 513 822 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

Pierre AIDENBAUM donne la parole à me BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE remercie M. AIDENBAUM. Elle précise que chaque année, la mairie doit signer des avenants aux conventions signées tous les 3 ans pour toutes les crèches associatives. Une seule crèche est concernée rue de Montmorency pour un montant de 189 271 euros. Ces avenants permettent de fixer les subventions et de signer l'engagement de l'association à réaliser des taux d'occupation et de fréquentation fixés par la Mairie.

Pierre AIDENBAUM demande à l'assemblée si elle souhaite intervenir. En l'absence d'interventions, ce point est adopté à l'unanimité.

10. 2018 DFPE 156 — Subvention (1 575 000 euros) et convention avec Elogie-Siemp (19^e) pour la création d'un équipement d'accueil de la petite enfance rue des Tournelles (3^e)

Pierre AIDENBAUM précise qu'il s'agit de la crèche de la caserne des Minimes. Il donne la parole à Mme BISMUTH-LE CORRE.

Nicole BISMUTH-LE CORRE répond que la Ville de Paris a acquis ces locaux de la caserne des Minimes et a entrepris des travaux. Un bâtiment avec une entrée indépendante va loger une crèche dont la gestion sera confiée à une association appelée Crescendo. Avant cela, il faut réaliser des travaux d'aménagement des bâtiments (5 millions d'euros). La CAF va prendre en charge une partie des travaux (846 000 euros), une contribution d'Elogie-Siemp pour un montant de 2 700 000 euros. Il reste donc à la Ville à contribuer à hauteur de 1 575 000 euros soit 30,48 % de l'investissement.

Pierre AIDENBAUM indique que l'entrée de la crèche se fera par la rue des Tournelles encore appelée « caserne des Minimes ». Elle pourra accueillir 90 enfants avec comme particularité son propre jardin. Il rappelle que la caserne des Minimes ainsi que les logements devraient être livrés pour le 3^e trimestre 2019. En l'absence d'interventions, ce point est adopté à l'unanimité.

11. 2018 DASCO 16 – G Collèges publics parisiens - Dotation complémentaire et subventions (44 026 €), subventions (223 808 €), subventions (317 246€)

12. 2018 DASCO 40-G Divers collèges - Dotation (693 750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs

Pierre AIDENBAUM précise que cette intervention et la suivante relèvent du Conseil Général et seront présentées par M. PESCHET, mais ne seront pas soumises au vote. Il ne s'agit que d'une information.

Yves PESCHET indique que le département de Paris traduit son engagement par un soutien financier aux établissements pour la réalisation de leurs projets éducatifs. Le bilan financier réalisé au titre des crédits alloués pour 2016-2017 permet de préciser que le soutien de la collectivité a contribué à la réalisation de 983 projets aux bénéficiaires et 60 713 collégiens. Ces projets ont pris différentes formes : activités éducatives, voyages, sorties scolaires. Pour l'année 2018-2018, conformément au projet éducatif territorial de Paris, la collectivité parisienne poursuit son engagement dans ce dispositif facultatif avec la volonté d'accompagner la réussite éducative des jeunes Parisiens. Les modalités des taux d'attribution annuelle sont reconduites. Dans le 3^e arrondissement, cela donne une dotation pour le collège Montgolfier de 17 500 euros et pour le collègue Pierre Jean de Béranger de 2 000 euros. La délibération d'ASCO CSG vise la même démarche, mais concerne les établissements autres que ceux du 3^e.

Pierre AIDENBAUM remercie M. PESCHET et rappelle que ces délibérations sont données à titre informatif. Il précise que ce ne sera plus le cas à partir du 1^{er} janvier 2019 puisque Paris sera ville et département en même temps.

13. 2018 DAE 207 — Budget participatif « Aide aux personnes en situation de précarité » — Subvention (16 000 euros) à la Maison des Initiatives Étudiantes (3^e) dans le cadre de l'aménagement du Point Paris Emploi

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme HUGUES.

Laurence HUGUES remercie M. le Maire et salue l'assemblée. Cette délibération propose de soutenir les efforts de la Maison des Initiatives Étudiantes (rue des Tournelles) dans l'accueil des jeunes diplômés pour leur démarche d'insertion vers l'emploi. Dans le local de la rue des Tournelles, il y a des bureaux, des salles de réunions, etc., mais aussi divers ateliers visant à la création d'activités. Au vu de ces différentes activités, la MIE a été labélisée « Point Paris Emploi ». Depuis 2 ans, de nouvelles missions visent à apporter de nouvelles réponses aux besoins des étudiants pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés. Une réflexion a été menée et cette subvention de 16 000 euros vise à financer quelques aménagements des bureaux du rez-de-chaussée pour les activités de PPE, installer une borne d'accueil et installer une signalétique commune PPE (aujourd'hui, 5 centres PPE vont être amenés à se déployer).

Pierre AIDENBAUM remercie Mme HUGUES. En l'absence d'interventions, ce point est adopté à l'unanimité.

14. 2018 DAE 75 — Budget Participatif Subventions (340 000 euros) et conventions avec huit structures lauréates de l'appel à projets « Ouverture de commerces circulaires : magasins 100 % vrac et ateliers de réparation »

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme HUGUES.

Laurence HUGUES remercie M. le Maire. Cette délibération s'intègre dans le plan de juin 2017 pour le développement de l'économie circulaire sur le territoire parisien. Ce plan ambitieux s'articule aussi avec le Plan Climat. Ici, il concerne les commerces et l'activité économique. Il s'agit, dans cette délibération, de soutenir des solutions qui relèvent de l'économie circulaire, du vrac et de lieux dédiés au réemploi et à la réparation dans Paris. Un appel à projets a été lancé en janvier 2018, en partenariat avec le GIE Paris-Commerce afin de stimuler l'ouverture à Paris de ce type de commerce « 100 % vrac », qui contribuent à la réduction des déchets et visent à réduire le gaspillage alimentaire, ainsi que des commerces et des lieux d'activités économiques dédiés à la réparation, pour prolonger la durée d'usage des produits, réduire la production de déchets et, bien sûr, la consommation de ressources nécessaires à la fabrication de produits neufs. Il n'existe aujourd'hui que 5 épiceries « 100 % vrac » dans Paris. La Mairie du 3^e peut se féliciter d'accueillir un tel type de commerce pilote. Mme HUGUES précise que ces commerces sont difficiles à ouvrir, car ils nécessitent un

investissement initial important (équipement de la boutique en silos, identification d'un local dans une zone attractive avec un loyer suffisamment bas pour que l'activité soit pérenne, etc.).

Elle précise que dans les activités de transition écologique, la main-d'œuvre est importante, mais elle met en place un cercle vertueux d'un point de vue environnemental. Pour l'ouverture de cette boutique dans le 3^e arrondissement, le local se situe au 37 de la rue Notre-Dame-de-Nazareth. Il appartient à la RIVP et la franchise a déjà des épiceries vrac en Italie (coopérative). La subvention proposée pour l'équipement est de 50 000 euros et de 10 000 euros pour le fonctionnement. D'autres projets comme celui-ci sont en cours à Paris (5 en tout). Concernant la réparation, 5 projets ont été retenus, dont 1 dans le 3^e arrondissement. Il s'agit d'une activité de la régie de quartier Paris-centre, que la Ville et la Mairie du 3^e connaissent bien, car cette régie est née dans l'arrondissement (régie d'insertion par l'activité économique très orientée pour le lien social). Grâce au budget participatif, cette régie de quartier a pu monter une bricothèque qui a été inaugurée lors de la semaine du développement durable. Dans le cadre de cette délibération, il s'agit d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

Pierre AIDENBAUM remercie Mme HUGUES. En l'absence d'interventions, ce point est adopté à l'unanimité.

15. 2018 DEVE 86 — Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme HUGUES.

Laurence HUGUES remercie M. le Maire. Paris se végétalise de plus en plus grâce à la Ville et aux Parisiennes et aux Parisiens pour améliorer le cadre de vie et lutter contre le changement climatique en réduisant les îlots de chaleurs et en développant la biodiversité. Une série d'actions a été lancée et sera mise en œuvre d'ici 2020 (toits et murs végétalisés, arbres, etc.). Les lauréats de l'opération « Parisculteur 2 » ont par ailleurs été annoncés (le toit se situe dans le 3^e dans un bâtiment appartenant au centre Georges Pompidou : ouverture de potagers dans les écoles, plus d'espaces verts, agriculture urbaine, etc.). La Ville organise des opérations dont « Des graines à tous les étages » et « Des bulbes à tous les étages ». En mars 2016, 30 000 sachets de graines ont été distribués, 50 000 sachets de bulbes en novembre, mars 2017, 50 000 sachets de graines, etc. Ces opérations de distribution permettent de valoriser le permis de végétaliser et le concours photo « Végétalisons Paris » avec notamment en 2017 une exposition qui s'est tenue rue de Rivoli. La troisième édition de ce concours a été lancée ce printemps ; le jury ne s'est pas encore réuni, mais l'exposition devrait être mise en place à l'été. Il est proposé de renouveler ces opérations de distributions gratuites pour accompagner les initiatives citoyennes et favoriser le développement de végétal. 40 000 sachets de bulbes seront distribués d'ici l'octobre et 50 000 sachets de graines différentes au printemps 2019. Mme HUGUES remercie les agents et les jardiniers. Pour cette opération, le montant est estimé à 39 600 euros pour les bulbes et 55 000 euros pour les graines.

Pierre AIDENBAUM remercie Mme HUGUES et donne la parole à Mme HAREL.

Marie-Laure HAREL souhaite savoir si la Mairie a une idée du nombre de graines et bulbes plantés (certains Parisiens ne les replantant pas ou mal).

Pierre AIDENBAUM demande à Mme HAREL si elle en a planté elle-même.

Marie-Laure HAREL répond qu'elle en a reçu et les a plantés, mais mal ; ils n'ont jamais poussé.

Pierre AIDENBAUM souligne qu'il est difficile de répondre à cette question. Il note que comme c'est gratuit, les gens prennent les sachets facilement, mais la Mairie n'a pas forcément de retours sur ce qui a été fait avec ces graines et ces bulbes. Le taux de réussite est difficile à estimer.

Laurence HUGUES répond que dans le cadre du concours photo lié à la distribution des graines, il est possible de mesurer les retours des plantations (au moins qualitatifs) au nombre de participants. Les usagers sont invités à poster la photo de leurs productions sur Instagram (#vegetalisonsparis).

Pierre AIDENBAUM remercie les interlocuteurs et en l'absence d'autres d'interventions, ce point est adopté à l'unanimité.

16. 2018 DVD 24 — Plan vélo — Approbation du plan triennal 2018-2020 — Demande de subventions correspondantes auprès de la région Île-de-France

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme FREY.

Christine FREY remercie M. le Maire. La Ville de Paris porte une politique ambitieuse en faveur des modes de déplacements doux dans le but de réduire les nuisances liées au bruit et à la pollution et pour améliorer le cadre de vie. Cette politique se traduit en particulier par la mise en œuvre du plan vélo 2015-2020 adopté en avril 2015 par le Conseil de Paris. À ce jour, plusieurs aménagements ont déjà été livrés ou sont en travaux. Les autres volets du plan vélo sont en cours de réalisation (augmentation du nombre de places de stationnement ou services proposés aux cyclistes). Les opérations en valeur des vélos sont susceptibles de recevoir un financement de la région en application du plan vélo régional adopté en mai 2017. Pour obtenir ce financement (environ 50 %) les opérations doivent s'intégrer dans un programme stratégique pour 3 ans. Pour le 3^e arrondissement, 3 aménagements sont prévus : piste cyclable du boulevard Sébastopol, aménagement rue du Temple et rue de Réaumur et du 4 septembre (pour 2020).

Pierre AIDENBAUM souligne que la Mairie du 3^e n'a pas encore été informée de l'ensemble de ces nouvelles pistes. Le fait d'avoir des subventions permettra d'accélérer le processus.

Marie-Laure HAREL voit qu'une voie consacrée au vélo boulevard Sébastopol est en projet, mais en parallèle de cette rue se trouve la rue Saint-Denis déjà semi-piétonne et sur laquelle il serait très facile d'intégrer une piste cyclable.

Christine FREY répond que le boulevard Sébastopol fait partie du plan pour les grandes pistes cyclables nord-sud-est-ouest. Il faut une continuité entre le boulevard Sébastopol et d'autres axes en fonction des usages et des concertations qui ont eu lieu.

Pierre AIDENBAUM remercie les interlocuteurs, et en l'absence d'autres d'interventions, ce point est adopté à l'unanimité.

17. 2018 DVD 46 — Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers)

Pierre AIDENBAUM donne la parole à Mme FREY.

Christine FREY explique que la Ville a désormais la compétence des dispositions de stationnement de surface. Par cette délibération, il est proposé de définir une grille de tarif de redevance de stationnement pour les poids lourds. Cette grille prévoit que pour les poids lourds, le triple de la grille des véhicules sera appliqué (exemple : pour une heure de stationnement dans le 3^e = 12 € pour un poids lourd au lieu de 4 € pour un véhicule). Il est tenu compte du fait que les poids lourds occupent une surface plus importante. Cette délibération prévoit également une fixation des tarifs pour les camions de déménagement et les monte-meubles. Mme FREY ajoute que certains professionnels assurant des activités de dépannage ont la nécessité d'utiliser un véhicule pour assurer leur intervention. Actuellement, la délivrance de carte de stationnement est limitée à 3 cartes pour une entreprise de moins de 10 salariés et une carte supplémentaires par tranche de 10 salariés. Il est proposé d'étendre la possibilité d'obtention de cartes pour chaque véhicule utilitaire de ces entreprises. En outre, élargissement de l'éligibilité à certaines catégories d'entreprises qui ne l'avaient pas avant, dont les entreprises du froid et la distribution de matériels médical et orthopédique).

Pierre AIDENBAUM remercie Mme FREY. En l'absence d'interventions, ce point est adopté à l'unanimité.

18. Questions diverses

Pierre AIDENBAUM félicite le Conseil d'arrondissement, car toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité. Il note qu'un point sur la participation citoyenne au Plan Climat sera présenté au prochain Conseil d'arrondissement et invite Mme BISMUTH-LE CORRE à parler très rapidement du projet de la caserne des Minimes suite à l'appel à projets pour la rénovation des locaux.

Nicole BISMUTH-LE CORRE note que pour les appels à projets, les dossiers peuvent être présentés jusqu'à fin juillet au GIE.

Pierre AIDENBAUM précise qu'il y aura environ 8 à 10 locaux dits « artisanaux » dans cette caserne des Minimes (mis à disposition des artisans à des prix de location très intéressants et en deçà du marché). M. le Maire demande que ce point soit abordé en prochain Conseil. Il rappelle que les réunions pour les prochains Conseils ont été communiquées pour le second semestre 2018, et que le jeudi 28 à 18 h à la Mairie du 3^e se tiendra la troisième conférence des arrondissements (dont un point sur le regroupement des arrondissements 1, 2, 3 et 4 pour 2020). Il ajoute que la Mairie commémorera la rafle du « Vel'd'Hiv » lundi 16 juillet 2018 (rue de Bretagne à 11 h) ainsi que la commémoration de la libération de Paris le 25 août.

En l'absence de questions diverses de la part des élus, la séance du Conseil d'arrondissement est levée. La prochaine réunion se tiendra le 12 septembre. M. AIDENBAUM passe la parole au public.

La séance est levée.